



## 6A7 du Jeudi 31 mars 2016

		Lex Weber, où en est-on ? En acceptant l'initiative sur les résidences secondaires en mars 2012, le peuple suisse s'est prononcé en faveur d'une limitation drastique de leur construction. La loi sur les résidences secondaires et son ordonnance d'application sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016. Explications.
Intervenantes		Mme Karine Raynaud Rossier, présentation de PinKdesign Sàrl <a href="http://www.kdeco.ch/pink">www.kdeco.ch/pink</a>
		Mme Chantal Dupré, responsable du groupe juridique auprès du Service du développement territorial du canton de Vaud <a href="http://www.vd.ch/autorites/departements/dte/developpement-territorial">www.vd.ch/autorites/departements/dte/developpement-territorial</a>
		Télécharger les présentations, voir ici
Horaire		18h00 ? 19h00 conférence dès 19h00 : apéritif
Lieu		Restaurant Le Richemont, 1er étage, Grand-Rue 5, 1660 Château-d'Oex
Entrée		Libre
Sponsor		